

Certificat en action communautaire

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-251-5-0


CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Certificat en action communautaire

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

COTE R MINIMALE 20.00

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Nathalie Beaufay (514) 343-6606
nathalie.beaufay@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Forces

- Plusieurs cours donnés en petit groupe pour favoriser les échanges.
- Des cours à option touchant diverses problématiques sociales.
- L'École de service social répond à toutes les normes de l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- Les Desserts de l'École de travail social (conférences suivies de discussions, visionnements de films, etc.) ouverts à tous les membres de l'École, pour discuter de résultats d'études novatrices et d'enjeux sociaux d'importance.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- TRAVAILLEUR(-EUSE) DE RUE
- AGENT(E) D'INFORMATION

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
et
- avoir une année d'expérience dans le domaine communautaire
et
- remplir et téléverser le formulaire *Supplément à la demande d'admission* via la tâche qui sera ajoutée dans votre Centre étudiant, suite au dépôt de votre demande d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Chemins d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :




PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Psychoéducation	Baccalauréat	90 crédits	1-210-1-0	Jour
Relations industrielles	Baccalauréat	90 crédits	1-230-1-0	Jour
Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-482-5-0	Soir
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** 
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** 
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** 

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} novembre 2022

Structure du programme (1-251-5-0)

Version 06 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0J	SVS 2578	Intervention collective 2	3.0J
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0J	SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0S

Bloc 70B Connaissances générales et théoriques

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0J
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0J
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0J

Bloc 70C Action collective et travail social

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 1107	Droits et travail social	3.0J	SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0J
SVS 2101	Travail social et santé	3.0J	SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0S
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0J S	SVS 3356	Intervention de proximité	3.0J
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0J	SVS 3517	Travail social et environnement	3.0J
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0J S	SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0J

Bloc 70D Action collective et développement social

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
POL 2802	Théories du développement	3.0J	PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0S
POL 3170	Politiques environnementales comparées	3.0J	PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S
POL 3906	La coopération internationale	3.0J	SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0J S
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0S	SPU 2030D	Systèmes de santé et santé publique	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0S	TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour
Victimologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.